

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 JUILLET 2011 à 19h30

Présents : Y. DELAUZUN, S. ELDIN, L. HEBRARD, J. LARUE, V. LOUIS, A. MASSOT, F. OROZCO, A. SEVENIER, B. VINCENT

Absents/Excusés : B. BONZI, M. CENTARO

Procurations : B. BONZI à V. LOUIS, M. CENTARO à A. MASSOT

Le Conseil a désigné L. HEBRARD comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- I- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du précédent (16/05/2011)
- II- Points soumis au vote (délibérations à prendre) :
 - 1) Délégation de mandat au SIVOM « Olivier de Serres »
 - 2) Commissions municipales et extra-municipales
- III Questions diverses

I-OBJET : Approbation du procès-verbal du précédent Conseil municipal du 16/05/2011 :
Aucune remarque, Approbation à l'unanimité

II -OBJET: ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Hameau des Salelles (réseau de transfert, réseau de collecte, réseau d'évacuation des eaux pluviales et construction d'une station d'épuration 80/150 EH) - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique avec le SIVOM Olivier de Serres

Mme la Maire rappelle que la commune a transféré au SIVOM Olivier de Serres la compétence pour réaliser, sur le territoire des Communes membres, des travaux relatifs au réseau d'assainissement collectif, y compris, le cas échéant, la construction de stations d'épuration. Toutefois, chaque Commune membre reste compétente pour la gestion de ce service public. A ce titre, la commune reste compétente non seulement pour décider des travaux à réaliser, mais également pour financer lesdits travaux.

Mme la Maire expose au conseil municipal le projet de création du réseau d'assainissement collectif sur la commune de SAINT MAURICE D'IBIE, au hameau des Salelles, y compris la construction d'une station d'épuration pour le traitement des eaux usées.

Il est proposé de confier au SIVOM Olivier de Serres les missions libellées ci-après :

- la réalisation d'études préalables, lequel syndicat sera autorisé à faire réaliser ces études par tout maître d'œuvre de son choix,
- la constitution des dossiers de subventions externes,
- la maîtrise d'ouvrage des travaux des réseaux (réseau de transfert, réseau de collecte, réseau d'évacuation des eaux pluviales) et la réalisation de la station d'épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- d'approuver sans réserve l'exposé de Madame la Maire,
- de confier au SIVOM Olivier de Serres les missions suivantes :
 - ° la réalisation d'études préalables, lequel syndicat sera autorisé à faire réaliser ces études par tout maître d'œuvre de son choix,
 - ° la constitution des dossiers de subventions externes,
 - ° la maîtrise d'ouvrage des travaux des réseaux (réseau de transfert, réseau de collecte, réseau d'évacuation des eaux pluviales) et la réalisation de la station d'épuration.
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique et à effectuer toutes les démarches et accomplir toutes mesures de nature à exécuter la présente délibération.

III-OBJET: Commissions municipales et extra-municipales Correspondants Défense et CNAS

Il convient après 5 mois depuis l'élection de la nouvelle Maire de créer et d'installer les commissions municipales et extra-municipales.

Il vous est proposé :

- de reconduire la **Commission municipale « Budget »** ; par contre Madame la Maire propose une modification de la composition : l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux en sont membres. La préparation du budget est un acte majeur de l'action communale et l'ensemble des élus doit y être associé ;

- de reconduire en l'état la **Commission municipale d'appel d'offres** (Présidente : V. Louis ; membres titulaires : J. Larue, S. Eldin, Y. Delauzun ; membres suppléants : B. Vincent, L. Hébrard, B. Bonzi) ;

- de reconduire la **Commission extra-municipale « Animation-Communication »**, présidée par la 2ème adjointe : S. Eldin et composée à ce jour de B. Vincent, Conseiller municipal ; P. Rosay, D. Sergent et J.-C. Sergent, membres citoyens ;

- de « geler » la Commission extra-municipale « Voirie-Urbanisme » qui a eu un rôle important pour la préparation du P.L.U. qui aujourd'hui est applicable et opposable. Il n'y a plus lieu de la réunir actuellement.

- de créer la **Commission extra-municipale nommée « Commission communale citoyenne »** : Madame la Maire rappelle qu'elle s'était engagée au moment des élections à faire exister un dialogue permanent entre les habitants et les élus. Il s'agit d'organiser les relations entre élus et mandats et de permettre à ceux-ci d'avoir accès aux informations concernant la vie communale, de faire valoir leurs points de vue, d'exercer le nécessaire contrôle démocratique des actions de l'équipe municipale. Enfin, cela peut contribuer à préparer l'avenir en donnant « goût à la chose publique » et politique au sens pur du terme.

Afin d'organiser ces échanges et ce travail citoyen, dans la continuité, un imprimé d'inscription sera distribué à la rentrée, dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune ;

- de reconduire L. Hébrard et F. Orozco, respectivement, **Correspondants « Défense » et « CNAS » (Comité National d'Action Sociale)** ;

- enfin, Madame la Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a déjà été installé.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, délibère favorablement sur les propositions de Madame la Maire.

III- Questions diverses

Allain Massot demande des précisions concernant le dossier « gaz de schiste ».

Madame la Maire précise :

- Que son arrêté signé pour interdire l'exploration et l'exploitation des gaz des schistes sur le territoire de la commune a été attaqué au tribunal administratif par Monsieur Schuepbach,

pdg de la firme américaine détentrice du permis de Villeneuve de Berg. Tous les autres Maires ayant pris un arrêté sont dans le même cas. L'assurance juridique de la Commune couvrira les frais de justice.

Le collectif d'élus a souhaité que des panneaux soient installés sur les frontons des Mairies , c'est fait à Saint Maurice, grâce au don d'un calicot fait par le collectif d'Aubenas

- Que la loi votée par le parlement ne change rien, les lobbyistes ont bien fait leur travail auprès du gouvernement qui a reculé : l'abrogation des permis a été retirée de la loi !
- Le combat sera, sans aucun doute, long dans le temps.
- Que les habitants de Saint Maurice d'Ibie peuvent compter sur le collectif local pour être régulièrement informés de l'évolution du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H.

La parole est, ensuite, donnée au public présent.

Compte-rendu fait par Louis Hébrard

Véronique LOUIS
Maire